

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique	517

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le régime cadre n°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre SA 40391 relatif aux aides à la RDI pour la période 2014-2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan « Ensemble pour innover : la Région aux côtés des entreprises pour stimuler la compétitivité »,
- VU** le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1 - Soutenir les pôles de compétitivité, structures d'animation de filière, centres techniques et technopoles avec un objectif renouvelé d'efficacité au service des entreprises

APPROUVE
les termes de l'avenant n°1 à la convention N°2018_08659 figurant en 1.1 annexe 1,

AUTORISE
la Présidente à le signer,

ATTRIBUE
une subvention de 250 000 € à ADN OUEST sur un montant subventionnable de 579 500 € TTC pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2020,

AFFECTE
une autorisation d'engagement d'un montant de 250 000 €,

AUTORISE
la dérogation de l'article 12 de la partie 3 du règlement budgétaire et financier adopté les 20, 21 et 22 décembre 2017 pour les modalités de versement de cette subvention,

APPROUVE
les termes de la convention attributive correspondante présentée en 1.1 annexe 2,

AUTORISE
la Présidente à la signer,

ATTRIBUE
une subvention de 60 000 € à la Ruche Numérique sur un montant subventionnable de 235 667,73 € TTC pour la mise en œuvre de son programme 2019,

AFFECTE
une autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE
le Mans Métropole à apporter une subvention de 27 300 € sur un budget global de 235 667,73 € TTC,

APPROUVE
les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 3,

AUTORISE
la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une contribution statutaire de 486 251 € en faveur du Syndicat Mixte ATLANPOLE pour l'année 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 486 251 €,

2 - Accompagner les actions collectives pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

ATTRIBUE

une subvention de 192 558 € (AE) à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire - CCIR (44) sur une dépense subventionnable de 384 000 € HT pour accompagner son programme "Industrie du Futur" au profit de 60 PMI ligériennes,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 192 558 €,

AUTORISE

la dérogation aux articles 12 et 13 du Règlement Budgétaire et Financier, notamment concernant les modalités de versement de l'aide régionale,

APPROUVE

les termes de la convention d'exécution correspondante, présentée en annexe 2.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 80 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie régional sur une dépense subventionnable de 152 500 € TTC pour son programme d'actions 2019 concernant l'offre "Pays de la Loire Silver Eco",

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 80 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante figurant en 2.1 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 25 000 € à l'association BlueLab sur un montant subventionnable de 145 300 € TTC pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019/2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 2.2 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

APPROUVE

le renouvellement de l'adhésion de la Région à l'association France Energies Marines pour l'année 2019 et le versement de la cotisation correspondante d'un montant de 3 600 € TTC,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

3- Soutenir des manifestations à caractère économique liées à des filières,

ATTRIBUE

une subvention de 6 000 € (AE) à l'ESEO sur un montant subventionnable de 65 185€ TTC pour l'organisation du colloque IoT,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 3 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € au MEDEF Vendée sur un montant subventionnable de 105 000 € HT pour l'organisation de la Nuit de l'Intelligence Artificielle,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 3 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs